



Syndicat National **FORCE OUVRIÈRE** des Personnels de Préfecture

**Après la RGPP, la MAP
Après la mission RIFFAUT, la mission FILY
sur les simplifications administratives
Objectif : suppression de 200 ETPT !**

Objet de la réunion du 20 février 2013 et rappel du dispositif

A la suite de la mission Riffaut visant les allègements administratifs en préfectures, et dans le prolongement de la M.A.P., le préfet FILY qui présidait ce groupe de travail, a reçu pour consigne d'identifier les missions devant rester de la compétence de l'Etat de celles pouvant être transférées à d'autres acteurs publics ou privés.

Des 100 mesures figurant dans le rapport Riffaut, 34 avaient été laissées à l'appréciation des préfets en lien avec les services déconcentrés. Sur les 66 restantes relevant de la compétence de l'administration centrale, subsistaient encore 38 mesures en attente d'ajustements législatifs et réglementaires (décrets, arrêtés et circulaires) pour leur mise en œuvre, leurs modifications nécessitant en outre un travail interministériel en liaison avec les directions centrales concernées, ainsi que la saisine de l'association des maires et des présidents de conseils généraux.

Par ailleurs, certains des allègements du précédent rapport ont parfois été abandonnés et d'autres ajoutés, portant ainsi à 44, le nombre de simplifications à réaliser dans les trois ans à venir.

Méthode déployée par l'administration

Trois phases sont prévues:

1 - Consolidation des bases actuelles des mesures de simplifications ; 2 - Contacts avec les directions des administrations centrales ; 3 - Information des préfectures sur les allègements à venir.

L'administration procède à une approche de ces mesures de simplifications par thématiques : Dotations, élections, réglementation générale, sécurité etc...

Les points de blocage éventuels donneront lieu à un arbitrage lors de la présentation du dispositif au prochain CIMAP (Comité Interministériel de la Modernisation de l'Action Publique).

Quelques exemples :

En matière de sécurité, un service comme le SIDPC regrouperait les visites de commissions de sécurité (sécurité incendie, publique, bâtementaire etc...) des établissements recevant du public, et décalerait d'un an la seconde visite de sécurité prévue dans la procédure.

En matière de police administrative, environ 1000 mesures seraient impactées, et pourraient être transférées vers les collectivités locales ou chambres consulaires (exemples : lotos, fêtes locales, ventes au déballage, gestion des amendes des communes de moins de 10000 habitants, cartes agents immobiliers, destruction des CNI...).

*En matière d'élections, la dématérialisation prévoit l'envoi de listes électorales des communes vers les préfectures, la mise en ligne des affiches sur site ou encore l'**externalisation complète des opérations de mises sous pli, de manière progressive jusqu'à l'horizon 2017 qui a soulevé une forte protestation de FO et des autres syndicats.***

A l'inverse, en matière de dotations aux collectivités locales, la mesure Riffaut concernant le FCTVA est abandonnée, et donnera lieu à un maintien de la mission en raison de sa forte valeur ajoutée.

La liste étant trop longue à énumérer, FO a demandé un tableau réactualisé de toutes ces mesures.

Au terme de cette réunion, l'administration a réaffirmé sa volonté de recentrage de l'action des préfectures sur son cœur de métier.

Vous l'aurez compris, l'administration est en train de « passer au peigne fin » l'ensemble des missions pour ne garder en son sein que « le régalién » au sens strict du terme et transférer tout le reste aux collectivités locales, aux chambres consulaires et au privé.

Bien évidemment, Force Ouvrière redoute que sous couvert d'allègements, l'administration en profite pour supprimer encore des centaines d'emplois en préfecture, et manifeste donc sa plus vive inquiétude dans ce contexte de contrainte budgétaire avec la poursuite de la R.G.P.P. ou plutôt de la M.A.P.

Etaient présents : Christine MAROT, Marie-Line MISTRETTA, Mireille NITA-COMLAR et Pierre WEIHSBACH

